

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 25 mai 2006 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Richard Vermette, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley
René Francoeur, représentant de St-Philibert
Nicole Lambert, représentante de Sainte-Aurélie
Régis Drouin, représentant de Ville Saint-Georges
Jean-Marc Paquet, représentant de Saint-Martin
Marco Marois, représentant de Saint-Benoit-Labre
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth
Johanne Giroux, représentante de Saint-Gédéon de Beauce
Bruno Reny, représentant de Saint-Prosper
Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René
René Paquet, représentant de Saint-Théophile
Gaston Bureau, représentant du Village du Lac Poulin
Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gabriel Giguère, président et représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière.

Sont également présents Messieurs Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie, Rosaire Paquet, contremaître au lieu d'enfouissement ainsi que Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3391-06

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Paquet
APPUYÉ par Monsieur René Francoeur
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant :
L'item 10a) Site Internet Régie;
L'item 10b) Demande de révision salariale d'un employé;
L'item 10c) Taxe sur les redevances.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3392-06

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 AVRIL 2006

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Bruno Reny
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 27 avril 2006 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 25 mai 2006;
- Le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours du mois d'avril 2006;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'avril 2006.

RÉSOLUTION NO: 3393-06

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-600255 à #C-600327 inclusivement, de même que les chèques #C-260123 à #C-260157 inclusivement, pour un déboursé total de 170 111.48\$.

ADOPTÉ

INFORMATIONS

DOSSIER 25E ANNIVERSAIRE ET INAUGURATION

Monsieur Bruno Reny, administrateur fait un rapport verbal de l'avancement de ce dossier. Le nouveau logo de la Régie est présenté aux membres de ce conseil.

RÉSOLUTION NO: 3394-06

DATE DE L'ASSEMBLÉE DE JUIN 2006

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco Marois
APPUYÉ par Monsieur Richard Vermette
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QU'une assemblée régulière de ce conseil soit tenue le 29 juin 2006.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3395-06

FERMETURE DU LET ET DES SERVICES DE LA RÉGIE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur René Paquet
APPUYÉ par Madame Johanne Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le LET ainsi que tous les services offerts par la Régie ne soient pas dispensés les 23, 24 et 30 juin et le 1^{er} juillet 2006 à cause des congés fériés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3396-06

SINCÈRES CONDOLÉANCES

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce conseil adresse à Monsieur Denis Fortier ainsi qu'aux membres de sa famille, ses plus sincères condoléances suite au décès de son père, Monsieur Henri-Louis Fortier.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Les membres de ce conseil prennent connaissance de la résolution # 2006-04-2390 adoptée le 11 avril 2006 par la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de la Mauricie, concernant la collecte sélective et la consignation.

À 20h13

Afin d'éviter tout conflit ou apparence de conflit d'intérêt, Monsieur René Francoeur, représentant de Saint-Philibert, se retire de l'assemblée pour le prochain sujet.

RÉSOLUTION NO: 3397-06

SITE INTERNET DE LA RÉGIE

CONSIDÉRANT que Weblex Design Inc. a développé pour les petites municipalités un site Internet;

CONSIDÉRANT que la Régie a été sollicité pour adhérer à ce concept;

CONSIDÉRANT que les coûts annuels sont estimés à 1 500.00\$;

CONSIDÉRANT que la Régie veut faire connaître davantage ses services;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco Marois
APPUYÉ par Monsieur Régis Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre de service datée du 10 mai 2006 de Weblex Design Inc. et adhère au concept tel que proposé.

ADOPTÉ

À 20h15, Monsieur René Francoeur reprend son siège.

RÉSOLUTION NO: 3398-06

DEMANDE DE RÉVISION SALARIALE

CONSIDÉRANT que Monsieur John Poulin, journalier à la Régie depuis le 13 juin 2005 a adressé une demande écrite de révision salariale;

CONSIDÉRANT que cette demande a été transmise au comité des ressources humaines qui en a pris connaissance le 25

mai 2006;

- CONSIDÉRANT** que la Régie a une politique de travail des employés réguliers, laquelle a été adoptée le 27 mai 2004 (Rés.#3054-04);
- CONSIDÉRANT** que lors de son embauche, Monsieur Poulin a été informé des conditions de travail reliées à son emploi en vertu de la politique de travail;
- CONSIDÉRANT** que le salaire de Monsieur Poulin (taux horaire) sera majoré le 13 juin 2006, passant de 85% du taux horaire d'un journalier à 90%;
- CONSIDÉRANT** que la Régie augmente le salaire de ses employés une fois par année, et ce le 1^{er} janvier de chaque année et que l'on peut s'attendre à la même façon de procéder de la part du conseil d'administration pour le 1^{er} janvier 2007;
- CONSIDÉRANT** que le comité des ressources humaines a pris connaissance de la demande et ne recommande pas de majorer le salaire de Monsieur Poulin, et ce en vertu de la politique de travail et en vertu de l'étude sur l'équité salariale faite pour la Régie en 2003;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur René Francoeur
APPUYÉ par Madame Nicole Lambert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil, pour les raisons mentionnées dans le préambule de la présente résolution, n'acquiesce pas à la demande de Monsieur Poulin.

ADOPTÉ

INFORMATIONS

Les membres de ce conseil sont informés que le règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles adopté par le Gouvernement Provincial entrera en vigueur le 23 juin 2006. Donc, à partir du 23 juin 2006, il en coûtera 10.00\$ la tonne métrique de plus pour se départir de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au Québec. La Régie aura à investir environ 1 500.00\$ pour modifier son système informatique de facturation (pesée).

RÉSOLUTION NO: 3399-06

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur René Francoeur
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette assemblée soit levée à 20h38.

ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

GABRIEL GIGUÈRE

ROGER TURCOTTE